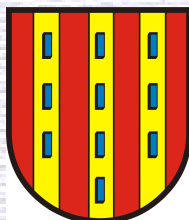




COHERAN



CORSIER



HERMANCE



ANIERES



Historique

Créé durant la législature 1987-1991

(Ph. Bordier / B Laperrousaz / R. Masset)

Objectifs :

- **Partager les expériences**
- **Trouver des solutions communes**
- **Réaliser des économies d'échelle**
- **Systematiser les rencontre**



Historique

Selon R. Masset (ancien Maire d'Anières) la première action commune semble être l'achat d'une machine à creuser les tombes !

Plus récemment, le COHERAN a financé le bateau d'intervention du sauvetage d'Hermance.

Notre constat en 2003 : le COHERAN devrait se fixer des objectifs plus ambitieux !



Les limites du système

- **Le COHERAN était un club d'exécutif**
- **Son bon fonctionnement était donc subordonné à la volonté des exécutifs de collaborer ensemble.**
- **Les conseillers municipaux n'intervenaient pas dans le processus de réflexion, ils n'étaient sollicités que lors du financement.**
- **Il n'existait pas de réflexion permanente axée sur l'intercommunalité, il ne s'agissait pas d'un réflexe.**



Les limites du système

- **L'intercommunalité n'était évoquée que lorsqu'une commune n'était pas en mesure d'assumer seule une tâche ou une dépense.**
- **Les outils offerts par la loi (LAC : groupement intercommunal) n'étaient pas satisfaisants pour la réflexion.**
- **Le projet cantonal de création de "communautés de communes" a été abandonné en raison du fait qu'il créait un organe supra-communal.**



Le nouveau COHERAN

Améliorer le fonctionnement intercommunal dans le cadre des politiques publiques et notamment dans les domaines de :

- **La sécurité et la circulation**
- **Les prestations sociales (petite enfance, EMS, CASS, etc.)**
- **Le sport et les activités culturelles**
- **L'aménagement du territoire**
- **La mise en commun de services (Voirie, Etat-civil, etc.)**
- **La coordination des marchés publics**



La Charte

- **Nous avons donné une forme juridique à un instrument cadre pour des collaborations.**
- **Il s'agissait de créer une charte de collaboration intercommunale instituant une conférence intercommunale.**
- **Cette conférence est constituée paritairement par les exécutifs et conseillers municipaux des trois communes.**



La Charte

- **La Charte a été signée par le 9 membres des exécutifs en 2006 et adoptée par le conseil municipal des trois communes .**
- **La conférence intercommunale délibère sous forme de recommandations ou propositions destinées aux organes compétents des communes membres.**
- **Il n'y a donc pas de délégation de compétences des communes à un organe supra-communal.**



Fonctionnement

- **La Conférence intercommunale s'est constituée au début de la nouvelle législature 2007-2011 et a commencé ses travaux en septembre 2007.**
- **La Conférence est convoqué 4 à 5 fois par an.**
- **Des groupes de travail (Voirie, Sport-Culture, Développement durable ...) ont été créés et se réunissent régulièrement, ils rapportent à la Conférence.**



Fonctionnement

- **Elle est présidée durant une année par le Maire de l'une des trois communes.**
- **La commune "hôte" est chargée de toute la logistique du COHERAN (communication, comptabilité, PV des séances, etc.).**
- **Les membres de la Conférence rapportent régulièrement de l'évolution des travaux lors des séances du Conseil municipal des trois communes.**



Réalisations et projets

Après deux ans d'existence :

- **Mise en œuvre d'un marché commun en matière de récolte et traitement des déchets, de sécurité des bâtiments publics.**
- **Collaboration intercommunale en matière de Voirie et constitution d'un groupe de travail qui étudie l'opportunité de la création d'une voirie intercommunale fonctionnant sur la base d'un contrat de prestations.**
- **Construction d'une crèche intercommunale en collaboration avec Collonge-Bellerive.**
- **Une crèche supplémentaire du COHERAN à Anières est actuellement à l'étude.**
- **Lancement du programme de labellisation "cité de l'énergie" dans les trois communes.**
- **Mise en œuvre avec les SIG d'un programme d'audit énergétique. Les trois communes ont subventionné les audits des particuliers.**



Réalisations et projets

- Mise en œuvre d'un système de subventionnement des activités culturelles et sportives des trois communes.
- Etude d'un partenariat public-privé pour l'accès à une piscine et offre de 50 % sur l'accès à Genève plage.
- Création du FC COHERAN (fusion du FC Hermance et du Rapid'Anières) mutualisation des terrains, financement par les trois communes. Projet visant à normaliser le statut du terrain à Hermance (reclassement).
- Projet de création d'une Police municipale pour les trois communes.
- Le regroupement des assurances des trois communes et actuellement à l'étude et devrait aboutir à un appel d'offres en 2010.
- Mise à disposition des administrés des trois communes d'abonnements CFF et CGN.